

# Fédération Infirmiers Guadeloupe

## Bulletin d'Information

### N°6 - avril 2006

#### Assemblée Générale du 28 avril 2006

L'assemblée générale de la fédération est prévue le **vendredi 28 avril 2006** de 18 à 21 heures à l'amphithéâtre de l'IFSI au CHU de Pointe à Pitre/Abymes. Nous invitons l'ensemble des infirmiers(es) de la Guadeloupe à participer aux travaux de l'AG. Une communication sur la création d'un ordre national des infirmiers sera faite, nous évoquerons les problèmes spécifiques aux SSIAD ainsi que ceux des infirmiers libéraux. Des stands seront à la disposition des personnes présentes.

#### Coopération Guadeloupe / Martinique / Dominique

Le président de la fédération a rencontré vendredi 13 janvier 2006 à la Martinique les présidents d'associations infirmières de la Martinique au CHU de la Meynard à Fort de France. Lors de la rencontre, il a conseillé aux collègues de la Martinique, de mettre en place une structure professionnelle fédérant l'ensemble des infirmiers et en leur faisant part de l'expérience de la Guadeloupe. Le samedi 14 janvier 2006 à eu lieu une séance de travail avec les représentants de l'association '*National Nurses Dominica*', la fédération représentait le CNO. La mise en place d'accord de coopération entre les deux pays sera discuté en octobre 2006 pendant la conférence du CNO aux Bahamas.

#### SEMINAIRE INFIRMIER

« **Conjuguer être infirmier et exercer en libéral, au présent** » Le samedi 8 avril 2006 à 13h au dimanche 9 avril 2006 à 19h à l'hôtel Créole Beach, Gosier. Le SNIIL Guadeloupe a organisé le Premier séminaire infirmier, qui a permis à des infirmiers de la Guadeloupe de se retrouver durant 2 jours un espace pour des informations réglementaires, juridiques, fiscales, sur les réseaux de soins, la couverture maladie, les congés de maternité, la retraite, la télétransmission, la formation continue et toute l'actualité professionnelle. Plusieurs intervenants ont animé les différentes conférences durant ces jours, notamment la présidente nationale du syndicat des infirmiers libéraux.

Renseignements : [smiil971.over-blog.com](http://smiil971.over-blog.com)

#### Congrès du SIDIIEF

**Troisième Congrès Mondial des Infirmières et Infirmiers des pays Francophones** '*le dialogue au cœur des soins*', au Centre des Congrès de QUEBEC (CANADA) **du 14 au 18 mai 2006**,

Pour plus d'information sur le congrès visiter le site du *Secrétariat des Infirmières et Infirmiers de l'Espace Francophone* : [www.sidiief.org](http://www.sidiief.org)

Un membre de la fédération des infirmiers de la Guadeloupe sera présente, afin d'élaborer des accords de coopération avec les représentants infirmiers des pays francophones présents.

#### 25<sup>ème</sup> Conférence du CNO



La conférence de l'organisation des infirmiers de la caraïbe permet aux infirmiers caribéens de se réunir durant 6 jours sur un site unique tous les deux ans dans un pays ou îles de la caraïbe différent. Elle est prévue du 20 au 26 octobre 2006 aux Bahamas-Nassau à l'hôtel Atlantis.

C'est aussi un moment de rencontre et de partage. Une délégation de la Guadeloupe sera présente afin de participer pleinement aux travaux du CNO, le départ est fixé le 19 avril 06 et le retour le 27 avril 06. La fédération représente les infirmiers de la Guadeloupe dans les instances professionnelles caribéenne et elle est membre permanent du CNO depuis 2004. Nous invitons les infirmiers de la Guadeloupe qui souhaitent adhérer à notre délégation de se rapprocher des membres du conseil d'administration. Pour plus d'information sur la conférence du CNO, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Fédération des infirmiers de la Guadeloupe :

## **CREATION D'UN ORDRE NATIONAL INFIRMIER**

L'assemblée nationale a repoussé le jeudi 26 janvier 2006 la proposition de loi présentée par le député Jean-Luc PREEL sur la création d'un ordre national des infirmiers.

Seuls les députés centristes présents ont voté pour ce texte. C'est une grande déception pour les infirmiers en dépit du consensus manifesté par la majorité des infirmiers, des associations et des syndicats professionnels. Refusant d'entendre les professionnels de santé ( particulièrement les infirmiers libéraux qui prennent en charge des patients dépendants) qui attendaient cette loi, le groupe UMP et PS ont décidé de ne pas examiner cette proposition de loi, estimant qu'il est urgent d'attendre.

### **Pourquoi un ordre ?**

La création d'un ordre est tout particulièrement nécessaire au niveau national car il joue un rôle irremplaçable de représentation et de rassemblement d'une profession tout en prenant des initiatives dans le domaine de la déontologie, de la discipline professionnelle et de la formation professionnelle. Au niveau international l'ordre sera utile dans la mesure où dans de nombreux pays européens les infirmiers sont déjà représentés par un ordre. L'Europe insiste pour une représentation nationale ordinaire et prévoit une concertation entre les structures ordinaires de chaque pays, l'ordre national permet une représentation conforme dans les instances professionnelles internationales.

### **Espoirs ou promesses ?**

Mais le ministre de la santé Xavier Bertrand et le gouvernement s'engagent à aborder ce sujet avant l'été avec les parlementaires pour lui apporter des solutions, en débattre et le voter.

Le ministre a saisi la haute autorité de santé et a rappelé qu'une mission de concertation était en cours et attend ses conclusions pour prendre ses responsabilités. Toute fois les députés UMP Richard Maillié et Maryvonne Briot ont présenté une proposition de loi portant création d'un ordre national des infirmiers qui sera discuté à l'assemblée nationale pour le 13 d'avril 2006. Cependant la proposition de loi présente quelque point qui mérite discussion et correction à savoir l'échelon départemental et régional, sur l'élection des membres et sur la représentativité. La fédération organisera une conférence –débat, si vote positif du parlement et dès la publication du texte au journal officiel pour information.

### **Inscription sur la liste départementale des infirmiers**

Un infirmier ou une infirmière ne peut exercer sa profession que s'il est inscrit sur une liste dressée par le représentant de l'Etat dans le département de sa résidence professionnelle.

L'inscription mentionne la ou les catégories professionnelles dans lesquelles l'infirmier ou l'infirmière exerce. L'autorisation est délivrée pour une durée limitée, elle est renouvelable dans les mêmes conditions. L'infirmier ou l'infirmière ne peut être inscrit que sur une seule liste départementale. En cas de transfert de la résidence professionnelle dans un autre département, l'infirmier ou l'infirmière doit demander le transfert de son inscription dans un délai de trois mois à compter du transfert de résidence, faute de quoi il est radié d'office. Cette inscription ne limite pas géographiquement les possibilités d'exercice. Lorsqu'un infirmier ou une infirmière veut exercer sa profession dans une autre catégorie professionnelle où il ne l'exerçait pas jusqu'alors, il doit demander la modification de son inscription sur liste départementale. Les infirmiers ou les infirmières inscrits sur une liste départementale peuvent porter l'insigne respectif conforme au modèle établi par le ministre chargé de la santé, et dont l'usage leur est exclusivement réservé. Il leur est délivré, en outre, une carte professionnelle dont le modèle est également établi par le ministre de la santé. L'infirmier ou l'infirmière qui cesse d'exercer sa profession doit demander au représentant de l'Etat dans le département de le radier de la liste départementale. A défaut de demande, il est radié d'office. Est également radié d'office ceux qui ne remplissent plus les conditions requises pour l'exercice de la profession.

La fédération des infirmiers de la Guadeloupe recommande aux infirmiers de se rapprocher de la DSDS pour vérifier ou mettre à jour leur inscription sur la liste départementale des infirmiers.

## **Les infirmiers face aux risques naturels majeurs !**

Dans le cas d'un grand séisme certaines zones peuvent se retrouver isolées et de ce fait non couvert par les postes de secours qui eux-mêmes peuvent être touchés. Les conséquences sur les immeubles et les personnes peuvent être considérables et surtout affaiblir l'organisation optimale des secours. Or la Guadeloupe est soumise aux risques naturels majeurs. ( Cyclone, tremblement de terre, raz de marée, inondations, éruption volcanique, etc. ) et peut être affecté dans un avenir proche. En Guadeloupe il existe 2100 infirmiers, 1100 aide-soignants, 600 médecins qui bien que travaillant ensemble dans des établissements de soins, habitent dans des communes différentes, dans lesquelles ils peuvent intervenir. Cependant habitués à gérer des situations d'urgence encadrée au sein d'un établissement hospitalier ou de soin, seraient-ils capable de mettre à profit toute leur technique et connaissance dans des situations d'urgence non encadrée dans une zone sinistrée, sans plateau technique, sans hiérarchie. En dehors de leur cadre de travail habituel, ils n'ont pas l'occasion de travailler ensemble, ni disposer d'une organisation les associant sur une action commune en cas de catastrophes majeurs.

### **Que faire ?**

Rassembler et former des soignants autour du thème des catastrophes naturelles pour assurer des premiers secours dans le cadre *d'une association des soignants préparés aux risques majeurs*.

### **Comment faire ?**

Mobiliser et rassembler le maximum de soignants dans toutes les communes de la Guadeloupe et désigner un référent parmi les volontaires formés.

### **Comment procéder ?**

#### **A court terme**

Mettre en place une structure départementale rassemblant des soignants volontaires au sein d'une association de type loi 1901.

#### **A moyen terme**

Etablir un plan de formation sur les risques sismiques et les catastrophes naturelles à la Guadeloupe à l'attention des soignants.

- Ü Formation sur la conduite à tenir, quel que soit l'endroit où l'on se trouve lors de ces événements afin de porter une aide efficace à son entourage et son voisinage ;
- Ü Formation aux procédures ; Mieux connaître les modalités d'intervention des unités médicales spécialisées françaises et internationales sous commandement unique :
- Ü Formation à la médecine des catastrophes ; Mieux connaître l'organisation des recherches, l'acheminement, l'accueil et le tri des blessés en situation de dysfonctionnement et saturation des services., Mieux connaître les modalités d'évacuation d'un hôpital endommagé, Mieux connaître la mise en place et la gestion des dispensaires de quartiers, d'hôpitaux sous tente et de morgue des catastrophes majeures.

#### **A long terme**

Acquérir l'expérience et les réflexes qui permettraient dès l'instant où il se passerait quelque chose de pouvoir intervenir pour soigner, gérer et aider.

Collaborer efficacement avec les différents organismes déjà en place

Intégrer dans la mesure du possible les différents plans de secours existants

Constituer et proposer une trousse de secours facilement transportable à chacun des référents.

Sensibiliser et dispenser des formations dans les quartiers.

### **Perspective :**

La création d'une association de soignants préparés aux risques majeurs offre aux infirmiers la possibilité de faire progresser la prévention du risque, la possibilité d'avoir une formation continue spécifiques aux risques, de répondre aux besoins de la population, de travailler en partenariat dans un cadre pluridisciplinaire afin d'organiser, planifier les soins de premiers secours. La fédération des infirmiers de la Guadeloupe est consciente qu'une catastrophe majeure peut survenir à tout moment, elle souhaite la mise en place d'une structure rassemblant l'ensemble des soignants de la Guadeloupe afin d'apporter aide et assistance à la population de façon efficace et compétente. Elle apportera tout son aide et mobilisera tous les infirmiers de la Guadeloupe pour favoriser la création d'une telle structure La Martinique a créé une ASPRIM, la fédération est en contact permanent avec les responsables qui souhaite apporter leur expérience pour la concrétisation d'une ASPRIM – Guadeloupe. La fédération organisera une conférence –débat au mois de décembre 2006 sur l'organisation des secours et la place des infirmiers après une catastrophe majeure.

**Que vous soyez professionnels infirmiers, étudiants en soins infirmiers, professionnel de santé ou usager du système de santé, ce bulletin a été conçu pour vous.**

Ce bulletin d'information répond à trois objectifs ;

1°) Vous informer sur les divers aspects de l'exercice infirmiers et sur ce que ces professionnels apportent à la santé de la population, également sur les thèmes d'actualité dans le domaine de la santé et surtout sur les activités de la fédération, ses prises de positions sur le plan local, caribéen et international.

2°) Vous permettre de communiquer avec la fédération pour mieux connaître vos attentes, de répondre à vos questions.

3°) Donner la possibilité aux corps infirmiers de se retrouver dans un bulletin d'information fait par eux et pour eux. Vos écrits et vos points de vue nous intéressent, ils nous permettront d'être plus réactifs à l'évolution de la profession et à la qualité des soins infirmiers. Nous espérons que vous participerez à notre action de communication afin d'apporter votre contribution à ce bulletin qui participe au développement de la discipline des soins infirmiers au service de la santé de la population.

#### **Pour vos annonces :**

Annonces, ce bulletin vous est ouvert pour vos annonces, et vos informations pour publication. Nous étudierons toute demande avant publication..

Pour toute proposition, veuillez nous contacter, courriel : [figuadeloupe@wanadoo.fr](mailto:figuadeloupe@wanadoo.fr)

#### **.Annonces :**

À La fédération des infirmiers de la Guadeloupe recherche un local pour son siège social et administratif.

Fédération des Infirmiers de la Guadeloupe

1431-Résidence la Marina

Rivières Sens

97113-Gourbeyre

Tel : 0690 803 400

Courriel : [figuadeloupe@wanadoo.fr](mailto:figuadeloupe@wanadoo.fr)

Internet : [www.figwa.com](http://www.figwa.com)

#### **Conseil International des Infirmiers**

Présidente : Dr Hiroko Minami

3 Place Jean Marteau

CH 1201 – GENEVE – SUISSE

Tel :: + 41 22 908 0100 :

Fax : + 41 22 908 0101

Email : [icn@icn.ch](mailto:icn@icn.ch) : Internet : [www.icn.ch](http://www.icn.ch)

#### **SIDIIEF**

Présidente : Gyslaine Desrosiers

Tel : 514 849-6060 Fax : 514 849-7870

Email : [info@sidiief.org](mailto:info@sidiief.org)

Internet : WWW.SIDIIEF.ORG

#### **Caribbean Nurse Organization**

**Présidente:** Madame Marion HORWARD

Barbuda -USVI 000823

PO Box 6454 CRISTATED

Tel/Fax: + 340 692 91 73

#### **Direction Régionale III**

Monsieur FIOLET Serge-Daniel

Les Palmeraies-Quartier d'Orléans

97150 - SAINT-MARTIN



#### **ASPRIM - Martinique**

C/O M. Yves Prospa

Maison Monlouis

Moulin à vent

97231- Le Robert

[asprim@wanadoo.fr](mailto:asprim@wanadoo.fr)

Tel : 0596 65 53 15

/0696 41 31 74

#### **Mutuelle Interprofessionnelle de la Guadeloupe –Guyane**

Immeuble BDAF

39, Bld Légitimus

97110 Pointe à Pitre

Tel : 0810 400 932



#### **Institut de formation en soins Infirmiers**

Tel : 0590 89 18 41 Fax : 0590 89 18 49

#### **Ecole de Puéricultrice**

Tel : 0590 89 16 51 : Fax 0590 89 16 55

#### **Ecole d'IADE**

Tel : 0590 89 16 30 : Fax 0590 89 16 62

#### **Mention légale :**

Directeur de la Publication : Serge Girault

Comité de rédaction : les membres du Conseil d'administration :

Courriel : [figuadeloupe@wanadoo.fr](mailto:figuadeloupe@wanadoo.fr)

Tirage : 2000 exemplaires -Editer le 20 avril 2006